

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office central suisse du tourisme  
**Band:** 4 (1944)  
**Rubrik:** Administration

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## V. Administration

### 1. Organes

#### a) Membres

L'état des membres n'a pas varié au cours de cet exercice. A fin 1944, on en compte 233 (1943: 231) et, comme l'année précédente, 37 contribuants volontaires. Dès la fin de la guerre, une sérieuse action devra être entreprise pour gagner de nouveaux membres, et le taux de la cotisation payée jusqu'ici devra faire l'objet d'un nouvel examen. La situation économique particulièrement difficile de toute l'industrie touristique ne nous permet pas d'entreprendre pour le moment de campagnes de recrutement de nouveaux membres.

La 4<sup>e</sup> Assemblée générale, aussi fréquentée que les précédentes, eut lieu à Lucerne, sous la présidence de M. le Conseiller national A. Meili, Dr h. c. En plus des objets habituels à l'ordre du jour, des rapports de la direction, de l'approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 1943, l'Assemblée générale nomma ses délégués au Comité pour la période 1945—1947, suivant l'article 14, chiffre 3 des statuts. La question d'une meilleure coordination des mesures de propagande et d'une concentration des moyens pour les futures actions de l'O.C.S.T. fut l'objet de différentes remarques. Pour terminer, M. Cottier, directeur de l'Office fédéral des transports, orienta l'Assemblée générale sur les mesures prévues pour compléter l'équipement médical des stations suisses de cure.

#### b) Comité

Pendant la dernière année de la période administrative 1941 à 1944, le Comité a tenu deux séances de deux jours chacune. Au cours de la 8<sup>e</sup> séance des 18/19 avril, sur les bords du lac de Biemme, il a liquidé les questions suivantes: préparation de la 4<sup>e</sup> Assemblée générale, adoption du programme d'action et du budget 1944, mutations. A l'unanimité, il a pris position contre le projet de création d'une place d'exercices de tirs D.C.A. à Riederalp, car le tourisme suisse tout entier souffrirait du préjudice que subirait de ce fait la région de la Jungfrau.

Pour la 9<sup>e</sup> et dernière séance de sa période administrative, le Comité s'est réuni, les 23/24 octobre, à Locarno. Le programme d'action pour l'hiver 1944/1945, de même que le premier rapport de la direction sur les mesures à prendre pour l'après-guerre donnèrent lieu à des discussions animées sur l'orientation de la future politique de propagande de l'O.C.S.T. Le Comité prit ses dispositions pour les prochaines élections de la période administrative 1945—1947 et décida de proposer au Conseil fédéral, la nomination pour une seconde période administrative, de son distingué président, M. A. Meili, Dr h. c.

### *c) Bureau*

L'augmentation du nombre de questions à traiter due, en partie, aux projets et problèmes d'après-guerre et d'autre part à la situation instable de quelques-unes de nos agences à l'étranger, obligea le Président à convoquer le Bureau plus fréquemment cette année. Au cours de 7 séances (contre 5 en 1942 et 1943) dont une fut entièrement consacrée à la politique des transports aériens, le Bureau discuta ces différentes questions, en plus des objets habituels à l'ordre du jour. Plusieurs projets destinés à ranimer l'hôtellerie suisse furent examinés en détail, et à ce propos le Bureau insista tout spécialement sur une meilleure coordination de tous les services officiels et des organismes (Division des affaires étrangères du Département politique fédéral, Office suisse d'expansion commerciale, Nouvelle Société Helvétique, Pro Helvetia, Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique) dont une partie de l'activité s'étend à la propagande à l'étranger.

La prochaine ouverture de l'agence de Lisbonne, décidée en 1943, les préparatifs toujours plus poussés de la propagande en Amérique du Sud et du Nord, les voyages d'orientation de nos chefs d'agence de Paris et Bruxelles à leur agence sont des mesures dictées par la situation actuelle. D'autre part, le contrat de notre agence avec la Chambre de commerce suisse à Vienne a été renouvelé, et la situation de notre agence la plus dangereusement exposée, celle de Berlin, a été suivie avec vigilance. Les dispositions prises, en 1943 déjà, dans les questions de personnel en Amérique du Nord et du Sud durent être révisées à la suite de diverses circonstances. Le Bureau a voué toute son attention à la question de la création particulièrement désirable du point de vue touristique, d'un aéroport intercontinental en Suisse;

c'est à ce propos qu'il a visité l'aérodrome de Genève-Cointrin. Dans le cadre des affaires administratives, le Bureau a liquidé une série de questions touchant le personnel et a étudié de près le développement des bases financières de l'O.C.S.T.

## 2. *Personnel*

Le personnel du siège central, du siège auxiliaire et des agences reste inchangé. Le nombre des absences dues au service militaire de notre personnel masculin et féminin en 1944 représente 1699 jours de service actif, soit le double de l'année précédente, c'est pourquoi nous avons eu recours cette année encore à des aides temporaires.

A la fin de 1944, le personnel était le suivant :

Zurich, en plus de deux directeurs . . . . .	27	(27)
Siège auxiliaire de Lausanne . . . . .	5	(5)
Agences . . . . .	52	(52)

un employé étant en partie occupé au service d'une de nos représentations diplomatiques.

## 3. *Finances*

Le Département fédéral des finances et des douanes, en juillet de cette année, a mis au point un projet d'arrêté du Conseil fédéral qui a pour but de fondre en un tout les crédits accordés pour la création de possibilités de travail et qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore été utilisés. Cette mesure s'applique également à la somme d'un million de francs qui figure dans le bilan sous « avoir auprès du Département fédéral des postes et chemins de fer (AF du 6 avril 1939 sur les possibilités de travail) ». Celui-ci a reçu l'assurance que

- a) dans le budget de la Confédération pour 1945 la contribution habituelle à l'Office central suisse du tourisme de fr. 2,5 millions resterait inchangée et que le montant de la contribution variable serait de fr. 150 000.—,
- b) la somme d'un million de francs à prélever au crédit des possibilités de travail ne serait pas détournée de sa destination originelle: la propagande touristique.

Sur proposition du Comité, le Département fédéral des finances et des douanes s'est déclaré d'accord de n'inclure que fr. 500 000.—

dans le crédit général et de laisser fr. 500 000.— comme avoir de l'O.C.S.T. auprès du Département fédéral des postes et chemins de fer.

Le paiement des cotisations s'est effectué normalement et totalise les montants ci-après :

Cotisations dues, non compris celles de la Confédération, des institutions et administrations fédérales . . . . .	fr. 265 110.—
Contributions volontaires . . . . .	» 3 585.—
Total de l'actif . . . . .	<u>fr. 268 695.—</u>
Paiements effectués jusqu'à fin 1944 . . . . .	fr. 254 045.—